



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 JUIN 2024

Date de la convocation : 13 juin 2024

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mme DEGRAIS, MM. GUIMONET, DUVAL, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Adjoints au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETEL, MM. CHEMINOT, BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MM. SABOURDY, NAUDION, BLANCHARD, Mme GIRAUDET, M. de REDON, M. GUENIN, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : Mme PERSEGOL, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme DEGRAIS,
Mme POUGET, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme BRETEL,
Mme DOYON, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme ESCAMEZ,
M. CHENE, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ROGER,
M. LEROY, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. HARNOIS,
Mme ORTH, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. GUIMONET,
Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT,
Mme PAUCHARD, Conseillère Municipale,
M. CORDONNIER, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. GUENIN,

ABSENTS : M. JOLIVET, Conseiller Municipal,
M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL 2024 - N° 24/03 - 18

Monsieur SEGUIN, Maire-Adjoint, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"La décision modificative qui vous est présentée tend à prendre en compte principalement l'actualisation en recettes des dotations notifiées connexes à la Dotation Globale de Fonctionnement, ainsi qu'une régularisation de loyers relative aux antennes de téléphonie mobile.

Pour les dépenses en dehors de l'impact des augmentations de taux sur les intérêts d'emprunts, les crédits sont majoritairement réorientés vers les investissements afin de réactualiser les montants relatifs à la réparation de la passerelle Ile de la Motte, aux extensions de réseaux et aux études pour les réhabilitations immobilières place Jeanne d'Arc.

Enfin une réactualisation concernant l'opération au Pôle Citoyen Jeunesse de vente en l'état futur d'achèvement est intégrée afin de prendre en compte les évolutions de travaux demandées par l'acquéreur.

.../...



Il est proposé d'approuver la décision modificative n° 1 du budget principal 2024, annexée à la présente."

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à la majorité (24 pour, 2 contre : M. GUENIN - M. CORDONNIER, et 4 abstentions : M. NAUDION - M. BLANCHARD - Mme GIRAUDET - M. de REDON), la décision modificative n° 1 du Budget Principal 2024, annexée à la présente.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le

26 JUIN 2024

Mis en ligne sur le site internet le

28 JUIN 2024

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un
délai de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

La secrétaire,

Jeanny LORGEUX



Laurence MERCIER